

SÉANCE DU 13 JANVIER 2017

-
- Ordre du jour :**
- Urbanisme
 - Attribution de deux logements communaux
 - Décisions à prendre sur les travaux du cimetière
 - Agrandissement Bar à Thym : choix du maître d'œuvre
 - Travaux en cours
 - Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 02 janvier 2017, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le vendredi 13 janvier 2017 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Cédric ROMAND, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, Anne-Marie BAUDET, André MORARD, Véronique LEGENDRE, Jean-Claude TIMMERMAN, Jacques MENU, Laëtitia SEBERT, Lydie GALL, Thierry MERLE, Patrice GAILLARD, Philippe NAVET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent excusé:/

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommée secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du vendredi 09 décembre 2016

URBANISME

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

ATTRIBUTION DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX

Logement n°5 – Résidence du Bar à Thym

Suite au départ de M. Axel ASLANIDES du logement n° 5 de la Résidence du Bar à Thym situé 1626 route de Frangy à MINZIER au 23 décembre 2016, Monsieur Patrice GAILLARD, Maire Adjoint, informe le Conseil Municipal que ledit appartement est loué depuis le 1^{er} janvier 2017 à M. Luís SEABRA DE OLIVIERA, qui en avait fait la demande. Le prix du loyer mensuel est fixé à 200 € et celui des charges mensuelles à hauteur de 15 €. La caution demandée est de 200 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la signature du contrat de location de l'appartement n° 5 de la Résidence du Bar à Thym situé 1626 route de Frangy à MINZIER entre la commune et M. Luís SEABRA DE OLIVIERA.

Logement n°4D- Résidence « La Ferme Claire »

Suite au départ de Mme ALVES GARCIA du logement n° 4D de la Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à MINZIER au 09 janvier 2017, Monsieur Patrice GAILLARD, Maire adjoint, informe le Conseil Municipal que ledit appartement sera loué dès le 20 janvier 2017 à M. Anthony RENOUD et Mme Maëlle LACRAZ, qui en avaient fait la demande.

Le prix du loyer mensuel est fixé à 547 € et celui des charges mensuelles à 90 €. La caution demandée est de 547 euros. Monsieur Patrice GAILLARD ajoute que le loyer du mois de janvier sera proratisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la signature du contrat de location de l'appartement n° 4D de la résidence la Ferme Claire 111 route du Pont Fornant à MINZIER entre la commune et M. Anthony RENOUD et Mme Maëlle LACRAZ ;

DECISIONS A PRENDRE SUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les projets de travaux du cimetière communal discutés lors des précédentes réunions et présente au Conseil Municipal les propositions de l'entreprise GANDY située à VIRY, établies sur la base du plan dressé par Monsieur Jean-Claude TIMMERMANN :

- 1- Transfert de l'ancien columbarium et installation d'un nouveau columbarium de 9 cases simples avec table pour un montant HT de 6.830,00 €,
- 2- Fourniture et pose de 7 cavurnes (caveaux urnes) pour un montant HT de 3.000,00 €,
- 3- Création d'un jardin du souvenir et fourniture d'un banc pour un montant HT de 7.550,00 €,
- 4- Fourniture et pose d'un ossuaire communal pour un montant HT de 7.400,00 €
- 5- Travaux d'exhumation pour un montant HT de 6.280,00 €

Soit un total HT de 31.060,00 €.

Après avoir délibéré, et au vu de ces propositions, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide** de retenir la proposition de l'entreprise GANDY pour un montant total HT de 31.060,00 €, à savoir :

- 1- Transfert de l'ancien columbarium et installation d'un nouveau columbarium de 9 cases simples avec table pour un montant HT de 6.830,00 €,
- 2- Fourniture et pose de 7 cavurnes (caveaux urnes) pour un montant HT de 3.000,00 €,
- 3- Création d'un jardin du souvenir et fourniture d'un banc pour un montant HT de 7.550,00 €,
- 4- Fourniture et pose d'un ossuaire communal pour un montant HT de 7.400,00 €
- 5- Travaux d'exhumation pour un montant de 6.280,00 €

- **demande** à Monsieur le Maire de commander les travaux,

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la poursuite de cette opération.

Demandes de subventions

Pour financer ces travaux de réaménagement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander des subventions au Conseil Régional Rhône-Alpes-Auvergne, au Conseil Départemental de la Haute-Savoie et au Sénateur, M. Cyril PELLELAT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de solliciter une aide du Conseil Régional Rhône-Alpes-Auvergne de 6 212.00 €,
- de solliciter une aide du Conseil Départemental de la Haute-Savoie de 6 212.00 €,
- de solliciter une aide du sénateur, M. Cyril PELLELAT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération,
- précise que ses travaux seront inscrits au budget principal 2017, article 21316.

Condamnation du passage derrière le cimetière

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut condamner le passage situé derrière le cimetière et présente deux devis :

- ATOUT SERVICES de Chilly pour un montant de 1.647,14 € ;
- Anthony LANTERNIER de Minzier pour un montant de 2.200 euros.

L'assemblée fait remarquer que la grille d'évacuation des eaux pluviales n'est pas mentionnée sur le second devis. Monsieur le Maire demandera à Monsieur Anthony LANTERNIER d'actualiser sa proposition.

AGRANDISSEMENT BAR A THYM : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Dans le cadre des travaux d'extension du Bar à Thym, Monsieur le Maire présente les propositions réceptionnées pour la maîtrise d'œuvre :

INGENIUS Architectes : taux de rémunération 12 % ;

Atelier d'architecture IACHINI : taux de rémunération : 12.86 %

Architecture Denis PERRET : taux de rémunération : 11.40 %

Après études des devis, le Conseil Municipal décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à Architecture Denis Perret pour un montant de 56 533.93 € HT pour les missions base + EXE, soit un taux de rémunération de 10.40 %, et 1.00 % pour la mission OPC, soit 5 437.00 € HT ; soit un taux de rémunération total de 11.40 %.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir.

TRAVAUX EN COURS

« Le Châtelard » :

* L'entreprise Challansonnet a effectué les travaux suivants : traversée de route et fourniture des tuyaux pour les eaux pluviales pour un montant total HT de 4.494,00 €.

* La commune souhaite refaire la colonne d'eau potable depuis « La Fruitière » jusqu'au bâtiment Télécom (450 m linéaires), ceci avant de continuer les trottoirs route du Châtelard. Des devis seront demandés à plusieurs entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition d'acquisition de la famille BAUDET Sylvain des parcelles B1199, B1200 et une partie de la parcelle B1196 lieudit « Pré Chenevier » : Les domaines ont estimé le bien pour 180 euros le mètre carré. Il ne devrait pas avoir de problème d'accès, cependant un aménagement est nécessaire pour augmenter les places de parking route du Pont Fornant. Un devis va être demandé. Le Conseil donne son accord de principe pour vendre ces parcelles à la famille BAUDET Sylvain.

ONF : Dans le cadre du programme de travaux 2017, l'Office Nationale des Forêts propose d'effectuer des travaux de maintenance dans la forêt communale pour un montant HT de 1.720,00 €. Après concertation, le Conseil Municipal donne son accord.

La tombe des soldats morts pour la France : La commune a transmis le devis de la société GANDY (4.270 euros HT) au Souvenir Français. Cette proposition a été estimée trop élevée. Le Souvenir Français proposera une autre solution.

Achat pneus tracteur : Après présentation de trois devis de la société Euromaster, soit pneus Michelin pour HT 2.288 euros ; pneus Kleber pour HT 2.397 euros et pneus TCMI pour HT 2.181 euros, le choix s'est arrêté sur les pneus Michelin pour leur qualité.

Projet d'achat d'un pupitre : Devis présenté jugé trop cher, d'autres devis doivent être demandés.

Sous-préfet : Monsieur Jean-Marc BASSAGET prendra la fonction de Sous-préfet dès le 30 janvier 2017.

Projet d'installation d'une société d'ambulance : Suite au refus de l'Agence Régionale de la Santé (l'A.R.S.), la procédure déclenchée par l'entreprise d'ambulance auprès du Tribunal est toujours en cours.

Les 20 ans du Lac Vert : La commune financera le feu d'artifices et la sonorisation à hauteur de 7.000 euros ; la mise en place du spectacle est en cours, une passerelle en bois sur le Lac est à l'étude ???.

Communauté de Communes Usses et Rhône (CCUR) : Suite au décès de Monsieur Jean-Paul GRANDCHAMP, Maire de Seyssel (Ain), l'élection du Président prévue le 02 janvier 2017 a été reportée au 27 janvier prochain.

Bilan demi-mandat : suite au tour de table proposé par Monsieur le Maire, les élus souhaitent

- le vote en bulletin secret pour les délibérations à prendre,
- plus de retour concernant les affaires communales et intercommunales
- amélioration de la communication en général.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.